

Avis voté en plénière du 10 janvier 2018

Le rôle de la France dans une francophonie dynamique

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Alors que la population de l'Afrique va doubler d'ici 2050, le français pourrait devenir la deuxième langue du monde. Les perspectives économique et démographique de ce continent ouvrent également des opportunités considérables pour une croissance bénéfique à tous les pays membres de l'espace francophone.

L'optimisme, c'est bien ; mais le réalisme, c'est mieux. En effet, beaucoup reste à faire pour relever ces défis.

Force est de constater que le nombre de francophones recule sous pression de la concurrence des autres langues internationales ou locales, et plus largement que le français a perdu de son influence dans la vie économique comme dans la sphère institutionnelle internationales.

Dans ce contexte, il est primordial de donner un nouvel élan à la politique de francophonie et au renforcement de la communauté francophone ; et, de son côté, la France se doit de porter une stratégie forte autour de ces objectifs.

C'est tout le sens de l'avis.

Parmi ses recommandations, le groupe de l'artisanat entend revenir sur trois points en particulier.

Le caractère prioritaire de l'éducation et de la formation professionnelle doit donner lieu à un investissement à la hauteur des enjeux qui y sont attachés en termes politique, culturel, mais aussi économique.

C'est pourquoi, il importe d'amplifier l'enseignement du français à l'étranger, d'encourager la mobilité des étudiants et des apprentis, mais aussi de développer les diplômes ou certifications en français professionnel.

Il faut notamment, pour cela, s'appuyer sur les outils numériques et la diffusion de contenus culturels afin de rendre attractif l'apprentissage du français auprès des jeunes dont ce n'est pas la langue maternelle.

Et cette attractivité du français pour les nouvelles générations sera d'autant plus forte que sera réaffirmée et promue la dimension économique de la francophonie.

Le partenariat mis en œuvre entre les réseaux consulaires africains et francophones, en est une illustration concrète.

Fondé autour de la volonté de développer l'entrepreneuriat et les économies de ses membres, il se traduit par des coopérations de natures variées, autour de démarches très opérationnelles, entre ses représentants de pays du Nord et de pays du Sud.

C'est ainsi que le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat est engagé, depuis une dizaine d'années, dans des actions de compagnonnage tant artisanal qu'institutionnel au sein des pays d'Afrique francophone.

Il s'agit, dans ce cadre, de partager des savoirs-faires, de transmettre des compétences techniques et commerciales auprès d'artisans locaux pour favoriser leur pérennité et leur développement ; mais il s'agit aussi de consolider la capacité des chambres consulaires locales à offrir des services d'appui aux entreprises et à défendre une politique favorable aux TPE-PME.

Ces exemples de coopérations structurées montrent combien des corps intermédiaires représentatifs de l'entreprise peuvent tenir un rôle essentiel dans la dynamique du projet francophone.

Il importe donc que ce rôle de la société civile soit reconnu et que les initiatives soient encouragées.

A ce titre, le groupe de l'artisanat ne peut que saluer la recommandation de créer un statut de « conseiller civil de la francophonie », ou encore la proposition de valoriser les actions des réseaux économiques de l'espace francophone en faveur du développement durable à travers la mise en place d'un « forum » dédié.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.